



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026009
Loyer du local de l'ancienne boulangerie**

Séance du 28 Janvier 2026

Le 28 Janvier 2026, dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie.

Pouvoirs : Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme DEGIRAL Laurence.

Secrétaire de séance : M. VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 21 Janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 21 Janvier 2026

Le local de l'ancienne boulangerie est libre depuis plusieurs mois suite au départ du locataire. Après des mois d'attente sans avoir droit d'accéder au local à cause de procédures en cours liées au locataire, la mairie a pu récupérer le local et y faire des travaux de remise en état.

Il convient de délibérer pour pouvoir fixer un nouveau loyer afin de pouvoir remettre le local en location. Pour rappel, le précédent loyer s'élevait, avant travaux, à 363.49 €.

Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter de ce jour, le loyer mensuel du local situé au 70 Rue du Commerce 03220 TRETEAU à la somme de 400 (quatre cents euros). Ce loyer sera réglé chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser M le Maire à signer un bail de location pour ce logement et tous les éléments afférents à ce dossier.



Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Arnaud DÉLIGEARD**

